

L'embellissement des rives du lac est différé aux calendes grecques

24 heures, jeudi
4 février 2010, p. 25

PAUDEX

Le Conseil communal a refusé le réaménagement du chemin situé à l'ouest de la plage. Il a jugé la proposition de la Municipalité trop minimaliste.

A Paudex, l'embellissement du tronçon des rives du lac situé à l'ouest de la plage attendra des jours meilleurs.

Lundi, le Conseil communal a rejeté le projet d'un simple réaménagement, au prix de 70 000 francs, de ce sentier d'une cinquantaine de mètres de long, mais d'un mètre de large seulement. La Municipalité envisageait de remplacer le mur existant par un muret en pierre naturelle, avec des bancs intégrés. Des nouvelles planta-

tions sur un treillis devaient aussi prendre la place de la halle de lierre jugée peu esthétique. Mais, surtout, l'exécutif n'entendait pas exploiter toute la largeur du chemin, à laquelle la commune a droit, afin de ne pas effaroucher les propriétaires bordiers. «Trop minimaliste!» a jugé, en substance, le Conseil.

«Cette zone doit être réservée au public!»

Une majorité de conseillers souhaitent voir le projet s'étendre sur l'intégralité des trois mètres de largeur de chemin, afin d'y créer un espace public plus ambitieux. «Notre projet s'inscrit dans une réflexion globale de nos rives, du pont de la Paudèze à Lutry, réagit Claude

Quartier, municipal. Les espaces publics y sont déjà nombreux et de qualité: place du 1er-Août, la plage, ou encore la grève.»

Argument balayé par la conseillère Arielle Martin, commissaire minoritaire: «Cet endroit a un caractère trop précieux pour ne profiter qu'à quelques propriétaires privilégiés. Ce doit être une zone réservée au public!»

Dès lors, le projet ne devrait sans doute pas voir le jour durant cette législature. «Nous devons justifier l'utilisation de ces trois mètres de largeur auprès des propriétaires, explique Claude Quartier. Et si nous ne parvenons pas à nous entendre, il s'agira de passer par l'expropriation, une longue procédure.»

CLAUDE BÉDA

PHOTO: CLAUDE BÉDA

Le projet municipal a été jugé trop modeste par les élus. Du coup, le réaménagement du tronçon devrait attendre la prochaine législature.